

Délibération n°2020-033

Le Conseil d'Administration de l'Université des Antilles, dans sa séance du 10 mars 2020, sous la présidence de Monsieur le Professeur Eustase JANKY, Président de l'Université des Antilles,

Vu le livre VII du Code de l'Education,
Vu les statuts de l'Université des Antilles,

a délibéré :

Objet : Campagne d'ATER – publication des postes

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'Université soumet la publication des postes d'ATER au vote des membres du Conseil d'Administration.

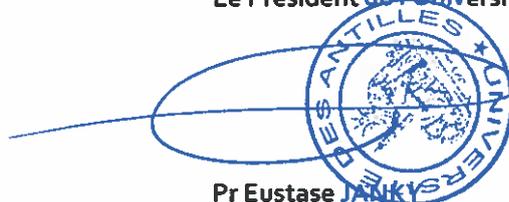
Résultat du vote :

Membres en exercice : 30	Pour : 14
Membres présents et représentés : 17	Contre : 1
Membres n'ayant pas pris part au vote : 2	Abstention : 0

Les postes ATER de Guadeloupe et de Martinique, sauf pour la composante LSH de Martinique où seuls les postes ayant été examinés par le conseil de composante extra-ordinaire du 9 mars 2020 ont été soumis au vote et approuvés (postes 0047 – section 23, 600 – section 73, 0382 section 73) à la majorité des membres du Conseil d'Administration.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Pointe à Pitre, le 11 mars 2020

Le Président de l'Université des Antilles



Pr Eustase JANKY